

REGLEMENT 2025

« Les étoiles du Léman »

Tremplin des voix

Art.1 – Le Concours

Le concours de chant organisé par l'association « Terres musicales » a pour but de **découvrir de nouveaux talents** et d'offrir l'opportunité à des chanteurs amateurs de se rencontrer et de **se produire devant un public avec un orchestre live**.

Le concours est ouvert aux chanteurs amateurs de France et de Suisse romande, à partir de 5 ans, sous réserve d'avoir dûment complété le formulaire de présélections en ligne, avec autorisation parentale pour les mineurs.

Il est possible de s'inscrire dans deux catégories différentes, avec deux vidéos distinctes. La vidéo pour la présélection peut être interpréter dans la langue de votre choix.

Les candidats ayant terminé à la 1ere place de leur catégorie ou ayant remporté le prix du public devront laisser passer une édition avant de pouvoir se ré-inscrire aux présélections.

Calendrier du Tremplin Echéances du tremplin Les étoiles du Léman 2025 :

- 1) Début des candidatures à partir du 21 Avril 2025 ;
- 2) Réception des inscriptions jusqu'au 24 Août 00 h 00 ;
- 3) Ecoute et sélection des candidats participants par un jury de personnes sélectionné par le comité d'organisation ;

4) Annonce des résultats des candidats sélectionnés entre le 15 et 21 septembre 2025 ;

5) Tremplin live le samedi 08 novembre 2025 Palais des festivités d'Evian ;

Le concours de chant se déroule en deux étapes importantes :

Première étape : Présélections en ligne du 21 Avril 2025 au 24 Août 2025 à minuit.

Deuxième étape : 15 candidats maximum sélectionnés pour la soirée en public le **samedi 8 novembre 2025 à 20h30 au Palais des Festivités d'Evian.**

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Art. 2 – Les Présélections

Le formulaire de présélection doit être complété en ligne sur le site internet :

www.lesetoilesduleman.com

Il est obligatoire d'indiquer, sur le formulaire de présélections, un lien vers un site internet où nous pourrions entendre et voir le candidat chanter. Sinon, merci de nous envoyer une maquette vidéo par email à : lesetoilesduleman@terresmusicales.org

Attention, les liens vers des vidéos SMULE, STARMAKER etc... et les enregistrements professionnels ne seront pas pris en compte ainsi que les fichiers sans image où l'on ne voit pas le candidat chanter.

Le prix de l'inscription est fixe il sera de 15€ par participation à régler au nom de la candidature via le site internet (Non remboursable après inscription)

Un jury de présélection composé d'une dizaine de personnes issue du domaine de l'évènementiel, musique, artistique ... visionnera toutes les vidéos une fois la fin des présélections, sous conditions d'un formulaire d'inscription complet et du règlement de la participation. Le jury choisira à la majorité, les 15 artistes nominés pour participer à la soirée. Une liste d'attente sera aussi établie pour les éventuels désistements.

Catégorie enfant jusqu'à 15 ans : 3 candidats

Catégorie Adulte interprète : 7 candidats

Candidats Auteur/Compositeur/Interprète : 5 Candidats

Le nombre de candidat par catégorie peut amener à évoluer en fonction des candidatures reçus à + ou- 1 candidat par catégorie.

Tous les candidats(es) recevront un mail ou un coup de téléphone à partir de la semaine du 15 Septembre 2025 qui leur mentionnera leur participation ou non au concours. En cas d'exæquo un ou une président(e) du jury des pré sélections devra définir celui ou celle qui participera à la grande soirée .

Le nombre de candidature est limité à 200 candidats

Art. 3 – La soirée « Les étoiles du Léman »

Les 15 candidats(es) chanteront 1 titre lors de la soirée par ordre de catégorie. Le jury, seul, sélectionnera 1 candidat(e) par catégorie, la catégorie KIDS se verra attribuer des lots offerts par nos partenaires.

Il sera demandé aux candidats de proposer 1 titre pour le spectacle : un titre français et/ou un titre langue étrangère selon préférence, si un nombre majoritaire de titres étrangers est présent, les organisateurs feront part au candidat de bien vouloir choisir un titre en français via un tirage au sort.

Le quota de chansons françaises étant fixé au minimum à 80%

L'ordre de passage sera déterminé avant les balances. Des modifications pourront avoir lieu à la fin des balances, si les changements de plateaux sont trop longs.

Une convocation sera envoyée par mail avec tous les renseignements nécessaires quelques jours avant la grande soirée.

Si les candidats le souhaitent, ils pourront s'accompagner en apportant leur instrument. Un orchestre sera présent et aura édité les partitions de la version demandée et de la tonalité, le choix définitif de la chanson sera fixé à l'annonce de la sélection le 15 septembre et aucun changement ne pourra avoir lieu d'ici le spectacle.

Les candidats pourront se voir proposer d'interpréter une collégiale lors de la grande soirée, l'annonce sera faite lors de la sélection définitive.

Une coach vocale sera présente durant toutes les répétitions afin d'apporter des conseils et du soutien au candidat.

Art. 4 – Dossier de candidature définitif

Afin de valider leur participation, les 15 candidats sélectionnés par le jury de présélections devront :

- Compléter leur dossier d'inscription en ligne via le site internet
 - Envoyer une photo pour la communication
- Choisir le titre qu'ils souhaiteront interpréter lors de la soirée (possibilité de 2 si la chanson est en anglais / langue étrangère)
 - Régler 15,00 € de frais d'inscription via HelloAsso
 - Signature et paraphage de toutes les pages du règlement

A noter que les frais de transport, de repas et d'hébergement restent à la charge du candidat.

****Les désistements après règlement des frais d'inscription ne donneront lieu à aucun remboursement.***

Art. 5 – Disponibilité du candidat

Le candidat s'engage à être disponible le samedi 08 novembre 2025 de 13h00 à 01h00 (Horaires prévisionnels susceptibles d'être modifiés). L'après-midi sera consacré aux balances/ line checks (15min maximum par candidat)

Un dîner sous forme de buffet sera offert à chaque candidat entre 18h00 et 20h.

Une petite restauration payante sera possible pour l'entourage des candidats.

Pendant toute la journée, seuls les candidats âgés entre 5 et 16 ans pourront être accompagnés par l'un de leur proche.

Art. 6 – Le jury

Le jury sera composé de personnes œuvrant dans le secteur de la musique et de l'animation. Il sera annoncé dans son intégralité à la fin du mois de Septembre.

Il sera présidé cette année par la chanteuse Nicoletta.

Le jury décidera seul des qualifications des candidats et les délibérations se feront à huis-clos.

Le jury est impartial et ses décisions ne devront en aucun cas être remise en cause.

Le jury appréciera les candidats selon les critères suivant, chacun noté sur 5 :

Ø **Présence scénique**

Ø **Technique vocale**

Ø **Capacité émotionnelle**

Ø **Jugement personnel**

Pour les auteurs/compositeurs est ajouté à la grille d'évaluation : Qualité de la composition

Chaque membre du jury reportera sur une fiche d'évaluation ses appréciations après chacune des prestations.

Les candidats recevront leur moyenne et une synthèse des commentaires du jury dans les semaines qui suivent le concours.

Les spectateurs feront partie intégrante du concours pour l'élection du « Prix du public » en votant pour le candidat de leur choix pendant l'entracte de fin d'événement via un bulletin de participation remis à leur entrée en salle. Il comptera à 50% du vote final.

Art. 7 – La remise des prix

Le lauréat de l'édition 2025 dans la catégorie « Interprète » et « Auteur Compositeur, Interprète » remportera une journée complète d'enregistrement dans un studio professionnel chez notre partenaire [Grande Rive Musique](#) à Evian.

Il pourra enregistrer 1 single avec création d'arrangement musical, le texte et la mélodie devront être réalisés en amont de l'enregistrement, la journée comprend 7h d'enregistrement au maximum.

Il remportera également la possibilité de se produire en première partie/sur une scène lors de grands événements tel que des festivals, concerts d'artistes dans la région d'Evian (à définir par nos partenaires sur la saison 2026) ainsi qu'une résidence artistique de 2 jours pour se préparer dans les meilleures conditions.

Le prix du public se verra offrir la possibilité de se produire en première partie également qui sera à définir par nos partenaires en début d'année 2026 dans la région d'Evian.

Concernant la catégorie KIDS, les gagnants remporteront des dotations de nos partenaires (entrée parc d'attractions ...)

Chaque 1^{er} gagnant de chaque catégorie se verra remettre un trophée.

La liste des récompenses sera dévoilée entièrement quelques semaines avant le tremplin.

Art. 8 – Droits Photo, Audio et Vidéo

Un prestataire extérieur est mandaté pour réaliser les photos et le film du concours.

Il sera possible sur demande de récupérer la vidéo de la prestation du candidat.

Le candidat accepte l'exploitation de sa voix et de son image par l'association organisatrice, notamment la mise en ligne sur YouTube, Facebook, Instagram, Tiktok et Site Internet du concours.

Art. 9 – Autorisation Parentale

Les candidats mineurs devront obtenir l'autorisation écrite de leurs parents/ tuteurs pour pouvoir participer aux pré-sélections et à la soirée en public.

Les participants de moins de 16 ans devront être accompagnés par une personne majeure lors des répétitions.

Art. 10 – Modification / Annulation

L'association « Terres Musicales » se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats n'est pas suffisant, ou en cas de force majeure.